

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 13 septembre 2006 de MM. Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Didier Bonny, Lionel Ricou, M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez et Nelly Hartlieb, renvoyée en commission le 23 avril 2007, intitulée: «Pour une rive gauche du lac favorisant la promenade et la pratique du sport, de nuit comme de jour».

Rapport de M^{me} Sarah Klopmann.

Cette motion a été discutée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du 15 mai 2007, sous la présidence de M^{me} Ruth Lanz Aoued, puis les 12 juin, 4 septembre, 30 octobre 2007 et le 18 mars 2008, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys.

Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie.

Rappel de la motion

Considérant:

- les bienfaits du sport sur la santé;
- le fait que la population genevoise aime à profiter de la rive gauche du lac soit pour ses promenades à pied, pour faire son jogging, pratiquer le vélo, le patin à roulettes ou les rollers;
- l'impossibilité de bénéficier de ces parcours en nocturne compte tenu d'un éclairage insuffisant;
- l'éclairage déjà préconisé sur les quais de la rive gauche pour des raisons de sécurité dans le cadre de précédentes motion et résolution (M-551 et R-72),
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'implanter l'éclairage nécessaire sur le parcours de la rive gauche du lac partant du Jardin anglais jusqu'à Genève-Plage;
- de prendre contact avec la commune de Cologny et le Canton de Genève afin de s'assurer qu'un tel éclairage puisse être aménagé sur le parcours partant de Genève-Plage jusqu'à la montée de Vésenaz;
- de veiller à un choix de matériel d'éclairage respectant l'environnement;
- de restaurer les pistes concernées afin de favoriser la pratique de sports tels que la marche à pied, le jogging, le vélo, le patin à roulette ou les rollers.

Séance du 15 mai 2007

Audition des motionnaires, représenté-e-s par M. Jean-Charles Lathion

M. Lathion explique que cette motion a été déposée en raison du grand nombre de joggeurs qui ne voient pas assez, le soir, lorsqu'ils pratiquent leur sport le long des quais. Il serait intéressant de poursuivre l'éclairage, mis en place au-delà de Baby-Plage, jusqu'à Genève-Plage, voire jusque dans la montée de Vézenaz. Il ajoute que l'on pourrait également revoir le bitume, qui est passablement abîmé, sans toutefois modifier la disposition de la piste cyclable.

A quelqu'un qui soulève que la dernière invite de cette motion évoque le respect de l'environnement, alors que l'illumination n'est justement pas très écologique, le motionnaire répond qu'il est possible, selon le WWF, de trouver des solutions respectueuses de l'environnement, et que ce parcours n'a guère de faune.

Lorsqu'il est fait allusion aux installations portuaires qui ont des sols pavés, et à l'éventualité de déplacer des bateaux et de supprimer des baraquements, M. Lathion répond que ce n'est pas l'objet de cette motion, mais il se déclare enthousiaste à cette idée.

D'autres commissaires remarquent que ce projet pourrait soulever des oppositions sous prétexte d'économies d'énergie et de protection de la faune, et ils se demandent si l'éclairage de la route elle-même, au-delà de Genève-Plage, n'est pas suffisant. Le motionnaire ne le pense pas.

Si elle admet que le revêtement entre Vézenaz et Genève-Plage laisse effectivement à désirer, une membre de la commission mentionne tout de même que l'éclairage actuel semble plaisant et romantique.

L'audition de M. Federson ou des services compétents de la Ville, afin de savoir si quelque chose est déjà prévu le long de ce quai, est demandée.

Audition acceptée par 14 oui (1 T, 1 AGT, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 1 abstention (AGT).

Séance du 12 juin 2008

Audition de M^{me} Florence Colace, architecte-éclairagiste auprès du Service d'éclairage public, et de M. Olivier Candolfi, ingénieur en éclairage public auprès du Service d'aménagement urbain, accompagnés de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement

Après un débat sans grand intérêt sur la présence du magistrat à cette audition, qui a dû se justifier alors qu'il venait pour rencontrer la commission et entendre les fonctionnaires du service dont il vient juste de prendre la charge, M^{me} Colace explique s'occuper du dossier lumière. La collaboration avec le Ser-

vice des monuments et des sites est forte pour ce lieu qui est soumis à la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) L 4 05. Elle rappelle alors que toute source de lumière est nuisible, notamment en termes de pollution. La politique est d'éclairer les endroits où cela est nécessaire et de le faire de manière cohérente. La rade est très complexe, il y a plusieurs niveaux d'illumination. C'est donc un projet global qu'il convient de définir. Elle termine en mentionnant demeurer sceptique sur l'aspect sécuritaire. Elle préfère éclairer mieux que plus. D'ailleurs, le souhait est de ne pas rajouter de points d'éclairage et de diminuer la puissance, en améliorant la qualité de la lumière.

Un commissaire rappelle que la commission avait reçu un concept lumière, il y a deux ans, et qu'un appel d'offres devait être lancé. Il demande ce qu'il en est à présent.

Il lui est répondu que ce concept représentait une base de réflexion et que le but à présent est d'avoir un plan lumière adjoint d'une charte d'ici à la fin de l'année. La Ville est en train de négocier avec les particuliers autour de la rade afin de mettre en place un concept.

Un éclairage provisoire a été installé sur la rive gauche l'année dernière, tant dans les arbres que sur le sol, avec des boules lumineuses jusqu'à Baby-Plage. Il précise que le tronçon allant jusqu'au Port-Noir est pourvu de bornes basses. La Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a accepté ces éclairages de manière provisoire.

Un commissaire se déclare déçu par la réaction des fonctionnaires, car il a l'impression que les jeux sont déjà faits. Il rappelle ensuite que la motion a été acceptée par le plénum (*n.d.l.r.: en fait, elle a uniquement été renvoyée en commission*) et précise qu'elle est très simple et laisse de côté les aspects de sécurité. Il ajoute que beaucoup de personnes courent dans cette région qui est particulièrement belle et pratique pour les habitants de la ville de Genève.

M^{me} Colace comprend cette argumentation, mais l'augmentation de l'éclairage va a contrario de la philosophie en vogue généralement dans la plupart des villes.

La réflexion portant sur la partie entre Baby-Plage et le Port-Noir est en cours; il semble que cette zone devrait conserver son obscurité.

Une commissaire imagine que des pavillons et des bancs de glaces se développeront sur ce tronçon et elle ne sait donc pas si l'absence de lumière est une bonne chose. Mais M. Paganì remarque que la réflexion se porte sur les économies d'énergie et sur l'aménagement. Il n'a pas l'impression que la population souffre de l'absence d'éclairage sur le quai, comme cela pourrait être le cas dans certains parcs. Cette motion sera étudiée dans le cadre du plan lumière, tout comme la question de la sécurité.

Il est demandé si des éclairages photovoltaïques pourvus de détecteurs de mouvements ont été étudiés, mais il est répondu qu'il y a un certain nombre de problèmes techniques avec ces éclairages.

Pour le moment, l'éclairage de ce quai se fait par bornes relais. Le concept gardera sans doute cette option. Il en définira également le tracé.

L'éclairage qui se trouve dans les arbres actuellement disparaîtra à terme.

Des pièces lumineuses ont été installées devant le club Velvet qui, selon un commissaire, forment un ensemble extraordinaire, qui a coûté très cher. De plus, un éclairage vers le ciel n'est pas écologique.

Le concept lumière va jusqu'à Baby-Plage. Mais l'idée n'est pas d'augmenter la lumière sur le tronçon qui va de Baby-Plage à Genève-Plage.

Un commissaire considère que l'argument écologique ne tient pas dans ce lieu, sauf en ce qui concerne l'économie d'énergie. Il se demande, par ailleurs, s'il est nécessaire d'augmenter l'attractivité de ce lieu qui n'est pas praticable pour les patins, et demande si la situation actuelle ne donne pas satisfaction.

M. Pagani répond que l'étude doit encore être menée, mais qu'il ne faut pas faire de la ville un Luna Park.

Une commissaire intervient et s'étonne de la prise de position de M^{me} Colace et de M. Candolfi, qui est très radicale. Elle ajoute être heurtée par l'opposition faite entre ceux qui comprennent les besoins écologiques et ceux qui utilisent leur voiture, et elle rappelle qu'il s'agit, pour le moment, d'informations. Toutefois, l'intervention du magistrat la rassure.

M^{me} Colace assure que, si cette motion est acceptée par le Conseil municipal, elle sera étudiée.

Le WWF a réalisé une étude sur l'éclairage de la ville de Genève et a plusieurs éléments à soumettre; le Service de l'éclairage public entretient des relations avec le WWF.

Un motionnaire rappelle que l'idée de cette motion est de créer une continuité du parcours le long de ce quai.

Séance du 4 septembre 2007

La présidente rappelle la demande d'audition et elle se demande s'il ne faudrait pas, pour les auditions, lier ce sujet avec la proposition PR-566 qui traite de candélabres autour de la rade.

La commission acquiesce.

Séance du 30 octobre 2007

Audition de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Olivier Candolfi, ingénieur en éclairage public auprès du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Les auditionnés présentent la proposition PR-566, qui traite des candélabres à remplacer sur la rive gauche du lac. La commission a décidé d'étudier la proposition PR-566 et la motion M-635 conjointement. La rapporteuse ne reprendra de cette audition que les propos en lien avec la motion M-635, objet du présent rapport. Ce qui concerne la proposition PR-566 a fait l'objet d'un autre rapport, qui a déjà été discuté en séance plénière.

Il y a actuellement une centaine de candélabres autour de la rade. Le plan lumière envisage certaines suppressions.

La commission apprend à ce moment que le plan lumière lui sera présenté au cours du mois de janvier 2008. (*N.d.l.r.: Cela a effectivement été fait, ainsi qu'une présentation ouverte à tout le Conseil municipal.*)

Ce plan lumière sera un plan d'intentions. Une première proposition de crédit sera soumise l'année prochaine. La rade ne sera pas traitée uniquement par le biais de la lumière (U cyclable, dimensionnement des différentes activités lacustres, positionnement des pavillons, etc.). Il est nécessaire de définir une volonté politique et des choix. C'est dans ce contexte qu'il faudra définir le plan lumière.

Pour M. Macherel, cette motion a l'avantage d'ouvrir la réflexion sur ce que l'on veut faire autour de la rade (tout comme l'affaire des pavillons). Il est nécessaire de définir des espaces publics pour tout le monde. Mais la Ville de Genève avait mandaté l'Etat, par une convention, afin de lui confier la gestion d'un certain nombre d'éléments de l'espace public autour de la rade.

Au passage, M. Macherel rappelle que la piste cyclable le long de ce quai ne fonctionne pas très bien.

Il n'est pas envisageable de remplacer ici les mâts par des suspensions aériennes, car il faudrait utiliser les arbres alors qu'il n'est pas possible de y toucher à cause du chancre coloré, une maladie touchant essentiellement les platanes.

Il est dit, par M. Macherel, que le groupe de pilotage pour l'aménagement de la rade est quelque peu en veilleuse. Il sera possible de fonctionner entre fonctionnaires et politiques dès le moment où une volonté se sera dégagée. Il précise que, pour Baby-Plage, tout s'est bien passé, à l'exception peut-être des bornes rétractables pour lesquelles l'Etat a demandé 65 télécommandes pour des ayants droit, une sollicitation qui n'a guère été appréciée par la Ville. Il déclare ensuite

qu'il faut éviter le référendum à l'égard des pavillons afin d'éviter de geler la situation. L'idée est donc de s'accorder sur un nouveau projet et de placer très justement ces pavillons.

En ce qui concerne la réfection du revêtement de sol, le coût oscillerait entre 100 et 150 francs le mètre carré.

Séance du 18 mars 2008

Discussion et vote

La représentante démocrate-chrétienne considère que le plan lumière ne répond en rien à cette motion. Elle propose toutefois un amendement pour la première invite: remplacer «d'implanter l'éclairage nécessaire» par «d'étudier un éclairage adéquat».

Les Verts refuseront cette motion qui, finalement, demande de mettre plus de bitume et plus de lumière. Le sport est déjà pratiqué sur ce tronçon, ce qui démontre qu'il est possible d'y courir ou d'y rouler. La faune n'est guère prise en considération dans ce genre de problématique.

Une socialiste déclare que cette motion ne lui est pas sympathique puisqu'elle favorise un lieu et pas un autre. Elle ajoute qu'une césure est également nécessaire entre la ville et les localités. Elle pense, en outre, qu'il n'est pas nécessaire de faire tout, tout le temps, partout, et qu'il y a un temps pour tout. Celles et ceux qui souhaitent faire du sport la nuit ne devraient pas compter sur les collectivités publiques pour leur propre éclairage.

La commissaire radicale partage cette dernière opinion et rappelle que le U cyclable autour de la rade doit encore être présenté. Elle s'abstiendra.

Pour l'Union démocratique du centre, le bord du lac est une promenade. Il est nécessaire de laisser quelque chose pour les piétons qui sont de plus en plus repoussés dans les recoins de la ville. Cependant, un autre membre de ce parti trouve que l'éclairage laisse tout de même à désirer sur la rampe de Vésenaz. Il propose alors l'audition d'une personne de Cologny. Proposition laissée sans suite: la commission lui explique que son travail n'est pas d'aller dire aux autres communes ce qu'elles peuvent faire.

Le groupe libéral est mitigé. Il est important de créer des lieux pour la jeunesse. Ce lieu pourrait ainsi être idéal pour les patineuses et patineurs à roulettes. Il est cependant trop tôt pour engager un projet sur la rade, au vu de la problématique de son aménagement général.

Un membre d'A gauche toute! explique que la vision de M. Pagani diffère de celle de M. Ferazzino. Il ajoute que la rive droite est aussi importante que la rive gauche. Il s'abstiendra.

Vote de l'amendement démocrate-chrétien

Remplacer «d'implanter l'éclairage nécessaire» par «d'étudier un éclairage adéquat», dans la première invite.

Cet amendement est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s (1 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

Vote de l'amendement des Verts

Suppression de la dernière invite.

Cet amendement est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s (1 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

Vote de la motion amendée

La motion amendée est acceptée par 6 oui (2 DC, 2 L, 2 UDC) contre 4 non (1 AGT, 3 S) et 3 abstentions (Ve).

N.d.l.r.: Les votes ne correspondent pas tant aux prises de position annoncées précédemment. Sans doute en raison des amendements. Par ailleurs, le procès-verbal ne dit pas où est passé le dernier vote radical, et personne ne le sait.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier un éclairage adéquat sur le parcours de la rive gauche du lac partant du Jardin anglais jusqu'à Genève-Plage;
- de prendre contact avec la commune de Coligny et le Canton de Genève afin de s'assurer qu'un tel éclairage puisse être aménagé sur le parcours partant de Genève-Plage jusqu'à la montée de Vésenaz;
- de veiller à un choix de matériel d'éclairage respectant l'environnement.